

» Conditions particulières aux Emplacements nus :

Un emplacement vous sera attribué selon vos souhaits sous réserve des disponibilités du planning. Nos tarifs incluent l'eau, la redevance camping et l'accès à la piscine. Il y a lieu d'ajouter la taxe de séjour et l'Eco Participation selon le nombre de personnes.

Le séjour est décompté à la nuitée, l'emplacement doit être libéré avant 12 heures. Un départ après 12 heures donnera lieu au paiement d'une nuitée supplémentaire. En cas de départ anticipé, toutes les journées réservées seront facturées.

Les Taxes de séjour (65 cts / adulte / jour) seront réglées sur place.

Une Éco-Participation de 30 cts / nuit / personne est également demandée. L'intégralité de cette somme est réinvestie dans une démarche environnementale s'inscrivant dans le cadre du développement durable (borne de recharge électrique, économies d'énergies, recyclage des eaux de piscines, tri des déchets, etc.)

» Réservation :

La réservation ne devient effective qu'avec notre accord signifié par une confirmation de réservation et après réception d'un acompte équivalent à 50% du montant total de la location augmenté des frais de réservation et de l'assurance annulation (option).

L'intégralité du solde du séjour sera réglée **le jour de l'arrivée**

Le paiement de la billetterie puy du Fou est exigible le jour de la réservation et minimum 5 jours avant la visite. A défaut de paiement dans ce délai, les billets devront être réglés au tarif des billets « sur place ».

Les billets de Cinescénie doivent obligatoirement faire l'objet d'une validation des disponibilités et seule la confirmation écrite par mail du camping et l'encaissement effectif du paiement valent commande ferme.

» Les services et loisirs :

La réception vous accueille en hors saison tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00.

En haute saison (vacances scolaires d'été) tous les jours de 8H15 à 19h30.

Snack bar ouvert tous les soirs (durant les vacances scolaires d'été).

La piscine : Horaires d'ouverture variables selon saison affichés à l'entrée de la piscine. La période d'ouverture de la piscine est calée sur les dates d'ouverture du camping mais ces dates peuvent être raccourcies si les températures extérieures ne permettent pas de maintenir le bassin à une température acceptable. Avant de pénétrer dans le bassin, les baigneurs doivent obligatoirement passer sous la douche et dans le pédiluve. Si pour des raisons indépendantes de notre volonté (intempérie, qualité des eaux, etc....) la piscine devait être fermée, cela ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou réduction.

» Sécurité :

Les feux ouverts (bois, charbon) sont strictement interdits sur le camping, des barbecues collectifs sont à votre disposition.

» Assurance annulation (recommandée)

3.90€ par nuitée : Son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour. L'assurance annulation couvre exclusivement la prestation de l'emplacement camping. Elle ne couvre pas la billetterie du Puy du Fou.

» Annulation :

En cas d'annulation, il vous sera retenu à titre d'indemnité de rupture de contrat

- Si vous annulez plus de 60 jours avant votre arrivée, l'acompte de 50% vous sera restitué (à l'exclusion de l'assurance annulation si contractée)
- Si vous annulez entre 60 jours et 30 jours avant votre arrivée, l'acompte de 50% sera acquis au camping le Rouge Gorge
- Si vous annulez moins de 30 jours avant votre arrivée, il vous sera retenu le montant total du séjour.

Toute annulation doit nous parvenir par lettre recommandée avec A.R, la date de la poste faisant foi.

» Arrivée tardive, départ anticipé :

En cas d'arrivée retardée, le campeur doit obligatoirement en informer le camping le plus tôt possible, aucun remboursement ni aucune indemnité ne peut être consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Votre location sera conservée à votre disposition jusqu'à midi le lendemain de la date d'arrivée prévue. Passé ce délai, et sans nouvelles de votre part, le camping pourra en disposer de plein droit. Pensez à téléphoner.

» Circulation, stationnement des véhicules et recharge des véhicules électriques :

La vitesse de circulation des véhicules est limitée à 10 Km /h

La barrière d'accès du camping est ouverte de 08H00 à 23h30 (1h les soirs de Cinescénie), un parking de nuit (parking visiteur) vous est réservé à l'entrée du camping. Dans tous les cas, ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules appartenant aux campeurs qui y séjournent.

Deux bornes électriques payantes du réseau IZIVIA sont à votre disposition à l'entrée du camping . Il est strictement interdit de se brancher dans le camping en dehors des bornes payantes prévues à cet effet. Tout véhicule en charge en dehors de ces bornes sera redevable d'un forfait de 50€ auprès du camping.

« Médiation des litiges de la consommation : Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par Camping le Rouge Gorge. Le médiateur proposé est CM2C - Centre de Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice – 14 rue Saint Jean 75017 - Paris – Tel 01 89 47 00 14

» **Conditions particulières aux Locatifs :**

Pour toute location un véhicule est compris dans le prix du séjour, le deuxième est facturé et doit rester sur le parking extérieur.

Les animaux ne sont pas admis dans les locations. Nous disposons d'adresse de pension canine à proximité du camping.

Les Taxes de séjour (65 cts / adulte / jour) seront réglées sur place.

Une Éco-Participation de 30 cts / nuit / personne est également demandée. L'intégralité de cette somme est réinvestie dans une démarche environnementale s'inscrivant dans le cadre du développement durable (borne de recharge électrique, économies d'énergies, recyclage des eaux de piscines, tri des déchets, etc.)

Deux cautions par CHEQUE ou empreinte CB vous seront demandées à l'arrivée :

Une caution de 250€ pour l'inventaire

Une caution de 40€ à 80€ pour le ménage, la location doit être laissée propre. Si le ménage n'est pas effectué correctement, la caution ménage est alors encaissée.

Il n'y a pas d'état des lieux d'arrivée et de départ. Toute anomalie constatée doit être obligatoirement déclarée à l'accueil le jour de l'arrivée. Les cautions sont conservées après votre départ et c'est lors du passage de notre équipe dans les 48H que les cautions sont soit détruites (chèque) ou annulées (empreinte CB) si aucune dégradation ou défaut de ménage n'est constaté, soit encaissées partiellement ou totalement si le ménage n'a pas été effectué ou si des détériorations et/ou matériels manquants ont été constatés. Dans ce cas, le client est informé par mail (avec les photos en justificatif) ou par sms (à défaut de mail).

En aucun cas le nombre de locataires, enfants compris, ne doit excéder la capacité de la location.

Il est strictement interdit de fumer dans les locatifs. Toute odeur de tabac nécessitant le lavage des rideaux et couettes occasionnera l'encaissement de la caution.

» **Réservation :**

La réservation ne devient effective qu'avec notre accord signifié par une confirmation de réservation et après réception d'un acompte équivalent à 50% du montant total de la location augmenté des frais de réservation et de l'assurance annulation (option).

L'intégralité du solde du séjour sera réglée **au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée** faute de quoi la réservation sera considérée comme annulée et l'acompte sera conservé par le camping.

Le règlement est dû dans sa totalité pour toute location intervenant moins de 30 jours avant la date d'arrivée.

Le paiement de la billetterie puy du Fou est exigible le jour de la réservation et minimum 5 jours avant la visite. A défaut de paiement dans ce délai, les billets devront être réglés au tarif des billets « sur place ».

Les billets de Cinescénie doivent obligatoirement faire l'objet d'une validation des disponibilités et seule la confirmation écrite par mail du camping et l'encaissement effectif du paiement valent commande ferme.

» **Les services et loisirs :**

La réception vous accueille en hors saison tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00.

En haute saison (vacances scolaires d'été) tous les jours de 8H15 à 19h30.

Snack bar ouvert tous les soirs (durant les vacances scolaires d'été).

La piscine : Horaires d'ouverture variables selon saison affichés à l'entrée de la piscine. La période d'ouverture de la piscine est calée sur les dates d'ouverture du camping mais ces dates peuvent être raccourcies si les températures extérieures ne permettent pas de maintenir le bassin à une température acceptable. Avant de pénétrer dans le bassin, les baigneurs doivent obligatoirement passer sous la douche et dans le pédiluve. Si pour des raisons indépendantes de notre volonté (intempérie, qualité des eaux, etc....) la piscine devait être fermée, cela ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou réduction.

» **Sécurité :**

Les feux ouverts (bois, charbon) sont strictement interdits sur le camping, des barbecues collectifs sont à votre disposition.

» **Assurance annulation (recommandée)**

6.20€ par nuitée : Son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour. L'assurance annulation couvre exclusivement la prestation d'hébergement. Elle ne couvre pas la billetterie du Puy du Fou.

» **Annulation :**

En cas d'annulation, il vous sera retenu à titre d'indemnité de rupture de contrat

- **Si vous annulez plus de 60 jours** avant votre arrivée, l'acompte de 50% vous sera restitué (- 20€ de frais d'annulation et assurance annulation déduite si contractée)
- **Si vous annulez entre 60 jours et 30 jours** avant votre arrivée, l'acompte de 50% sera acquis au camping le Rouge Gorge
- **Si vous annulez moins de 30 jours** avant votre arrivée, il vous sera retenu le montant total du séjour.

Toute annulation doit nous parvenir par lettre recommandée avec A.R, la date de la poste faisant foi.

» **Arrivée tardive, départ anticipé :**

En cas d'arrivée retardée, le campeur doit obligatoirement en informer le camping le plus tôt possible, aucun remboursement ni aucune indemnité ne peut être consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Votre location sera conservée à votre disposition jusqu'à minuit le jour de l'arrivée prévue. Passé ce délai, et sans nouvelles de votre part, le camping pourra en disposer de plein droit. Pensez à téléphoner.

» **Circulation, stationnement des véhicules et recharge des véhicules électriques :**

La vitesse de circulation des véhicules est **limitée à 10 Km /h**

La barrière d'accès du camping est ouverte de 08H00 à 23h30 (1h les soirs de Cinescénie), un parking de nuit (parking visiteur) vous est réservé à l'entrée du camping. Dans tous les cas, ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules appartenant aux campeurs qui y séjournent.

Deux bornes électriques payantes du réseau IZIVIA sont à votre disposition à l'entrée du camping . Il est strictement interdit de se brancher dans le camping en dehors des bornes payantes prévues à cet effet. Tout véhicule en charge en dehors de ces bornes sera redevable de 50€ auprès du camping.

« Médiation des litiges de la consommation : Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par Camping le Rouge Gorge. Le médiateur proposé est CM2C - Centre de Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice – 14 rue Saint Jean 75017 - Paris – Tel 01 89 47 00 14